

En plus des nombreux petits détenteurs de ruches « amateurs », 600 apiculteurs possédant 50 ruches ou plus sont déclarés en Nouvelle-Aquitaine en 2017. L'activité apicole est présente sur tout le territoire régional, et plus particulièrement sur le front atlantique et en zone de montagne. La région occupe la troisième place en France pour son rucher.

Les circuits courts sont un peu moins répandus dans la région que dans le reste de l'hexagone. La production française de miel est loin de couvrir la demande. Des mesures de soutien à la filière ont été mises en place pour augmenter le nombre de ruches et défendre le rôle pollinisateur des abeilles.

1 - La Nouvelle-Aquitaine dans l'apiculture française

Source : Télérucher

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire.

5 853 personnes ont déclaré posséder des ruches en Nouvelle-Aquitaine en 2017, pour un total de près de 177 000 colonies d'abeilles. La région représente ainsi **13 % des ruches françaises**, la première région apicole étant l'Occitanie.

Près de 90 % des déclarations sont faites pour moins de 50 colonies. Il s'agit le plus souvent d'apiculteurs de loisir, produisant pour leur propre consommation. 38 % des déclarations sont associées à un numéro SIRET, en Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs en France, et concernent donc soit un apiculteur vendant du miel, soit une entreprise possédant des ruches, même si elle ne commercialise pas de miel.

600 apiculteurs exploitant 50 ruches ou plus, considérés professionnels, sont déclarés en 2017 en Nouvelle-Aquitaine sur Télérucher. Ils détiennent 73 % des ruches de la région. Si elles ne représentent que 1,3 % des déclarations, les 76 structures possédant 400 ruches ou plus pèsent plus en nombre de colonies que les 90 % d'apiculteurs de moins de 50 ruches.

L'apiculture avait reculé entre 1988 et 2000 (source : Recensements agricoles) et s'était concentrée : le nombre d'exploitations agricoles ayant des ruches avait chuté de 60 %, celui des ruches en production de 4 %. La situation s'est stabilisée depuis. En trente ans, le nombre moyen de ruches par exploitation agricole en ayant a plus que doublé, passant de 26 à 62.

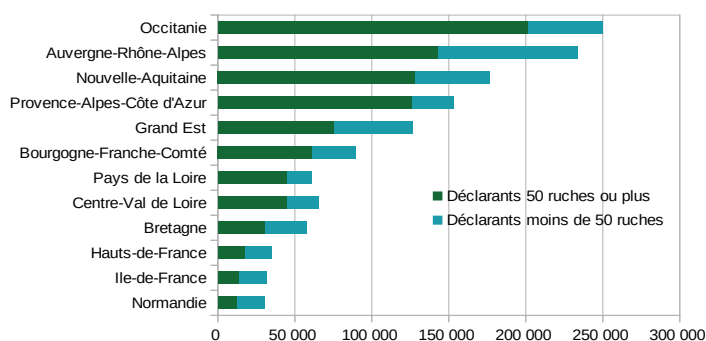
Selon l'enquête de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer, **126 000 ruches** ont été mises en production au printemps 2017 en Nouvelle-Aquitaine, soit 13,5 % du rucher national de la campagne. Le taux de remise en production, après prise en compte de la mortalité des colonies pendant l'hiver et des colonies estimées improductives, est meilleur en Nouvelle-Aquitaine qu'en France en 2017, indépendamment de la taille du rucher. Ce taux est de 85 % pour les apiculteurs détenant moins de 50 ruches contre 72 % en France, et de 71 % pour les autres apiculteurs contre 69 % en France.

Déclarations Télérucher 2017 en Nouvelle-Aquitaine

Selon le nombre de ruches	Nombre de déclarations	dont avec SIRET	Nombre de colonies déclarées
Moins de 50	5 253	1 650	48 592
De 50 à 149	285	270	23 980
De 150 à 399	239	237	54 488
400 et plus	76	76	49 663
Total	5 853	2 233	176 723

Source : DGAL - Déclarations Télérucher 2017

Nombre de colonies déclarées par région en 2017



Source : DGAL - Déclarations Télérucher 2017

Ruches en production en Nouvelle-Aquitaine

Indicateur	En 2017	% dans la France
Nb de répondants à l'enquête	247	11,9%
Nb apiculteurs déclarés télérucher	5 852	10,8%
Nb de ruches mises à l'hivernage	166 773	12,4%
Nb de ruches mises en production au printemps	126 473	13,5%
Taux de remise en production des ruches pour les moins de 50 ruches	85%	
Taux de remise en production des ruches pour les plus de 50 ruches	71%	

Source : FranceAgriMer - Observatoire de la production de miel et de gelée royale

Note : L'observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer, mis en place en 2015, vise à estimer les volumes de production en France, ainsi que les modes de production et de commercialisation de la filière. Cet observatoire repose sur une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'apiculteurs. L'enquête cible plus spécifiquement les détenteurs de plus de 50 ruches. En 2017, 247 apiculteurs néo-aquitains représentatifs de 5 853 apiculteurs déclarés auprès de la DGAL (Télérucher) ont répondu à l'enquête de FranceAgriMer.

2 - L'apiculture au sein du territoire régional

Au sein de la région, le front atlantique et la zone montagneuse au sud des Pyrénées-Atlantiques sont les territoires les plus denses en ruches. L'apiculture est également implantée dans les zones arboricoles où les abeilles sont utilisées pour la pollinisation de certaines espèces (pêcher, prunier, kiwi, etc).

Certains départements enregistrent un nombre élevé de colonies pour peu d'apiculteurs déclarés, pointant une forte densité de ruches par apiculteur. C'est le cas notamment de la Charente-Maritime, la Vienne, les Pyrénées-Atlantiques ou encore le Lot-et-Garonne. À l'opposé, la production de miel repose sur de nombreuses petites entités en Dordogne, dans les Deux-Sèvres ou dans le Limousin.

L'apiculture en AB

La production en agriculture biologique concerne 15 % du rucher régional en 2017. Près de 15 000 ruches produisent du miel certifié bio et 1 300 sont en conversion (*source : Agence Bio*). Sur un an, entre 2016 et 2017, le rucher en AB a progressé de 11 % en Nouvelle-Aquitaine.

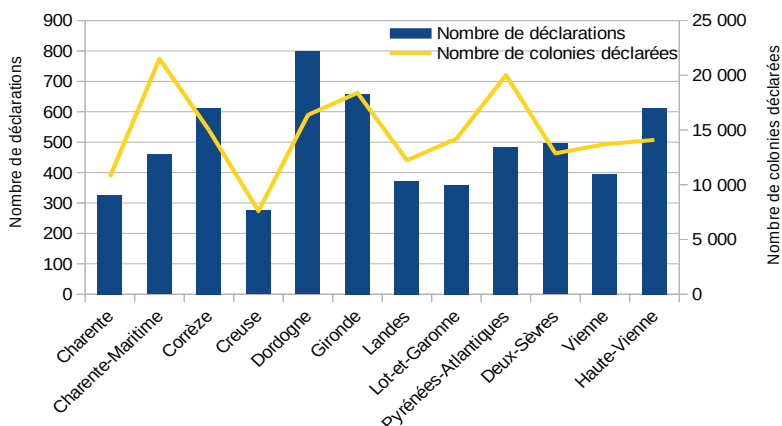
3 - Mesures en faveur de l'apiculture

La MAEC* « Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles » a été mise en place dans le cadre de la PAC. Elle vise à inciter les apiculteurs à installer des ruches dans des zones où la biodiversité est remarquable ou fragile (zones Natura 2000, parcs et réserves naturelles, etc). 163 apiculteurs néo-aquitains avaient touché cette aide en 2015, pour 586 000 € perçus cette année-là dans la région. Cette MAEC continue d'être proposée (paiements 2016 et 2017 en voie d'achèvement).

Dans le cadre du Programme apicole européen, FranceAgriMer propose également des aides aux achats d'essaims, de reines et de matériel. 116 apiculteurs de la région en ont bénéficié en 2016, pour un montant global de 275 000 €.

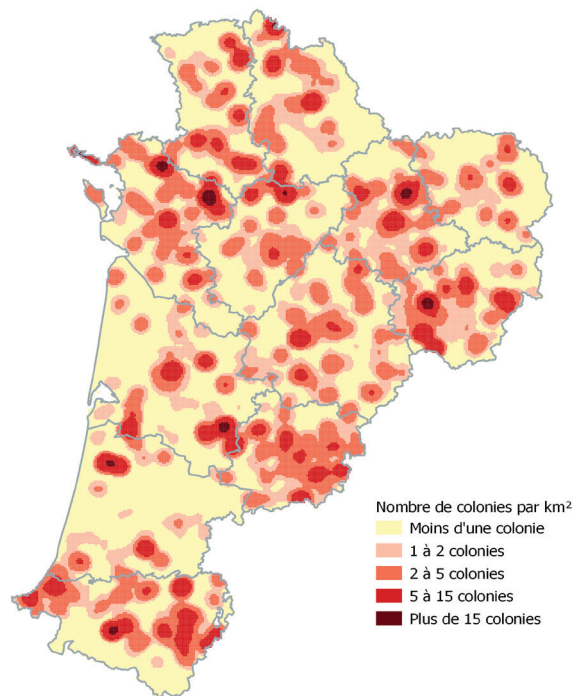
*Mesure Agro-Environnementale et Climatique

Ruches par département en 2017



Source : DGAL - Déclarations Télérucher 2017

Le nombre de colonies déclarées en 2017 en Nouvelle-Aquitaine



Source : Télérucher - Carte réalisée par le SRISET© IGN

Avertissement : les colonies sont déclarées au siège de l'apiculteur déclarant. Cela ne recouvre pas nécessairement le positionnement réel des colonies durant la campagne de production du miel.

MAEC* en faveur de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine

	Nb de bénéficiaires	Montant total (€)
2013	121	487 594
2014	126	505 396
2015	163	685 887
2016 (provisoire)	119	531 505

Source : Agreste - traitement de données ASP

4 - La récolte de miel en Nouvelle-Aquitaine

Le volume de miel récolté est soumis à une grande variabilité d'une année sur l'autre et d'un type de plante à l'autre. Il est lié en particulier aux aléas climatiques et aux pratiques agronomiques environnantes (cultures et traitements), qui jouent un rôle déterminant dans la disponibilité en ressources mellifères et la santé des colonies. La filière apicole est confrontée depuis plusieurs années à une

mortalité accrue du cheptel et à l'affaiblissement des colonies. La récolte nationale est beaucoup plus faible que dans la décennie 90.

La production est estimée à environ **2 000 tonnes de miel** en Nouvelle-Aquitaine en 2018 (*source Agreste SAA*), pour une valeur qui se situerait entre 10 et 20 millions d'€ au prix producteur.

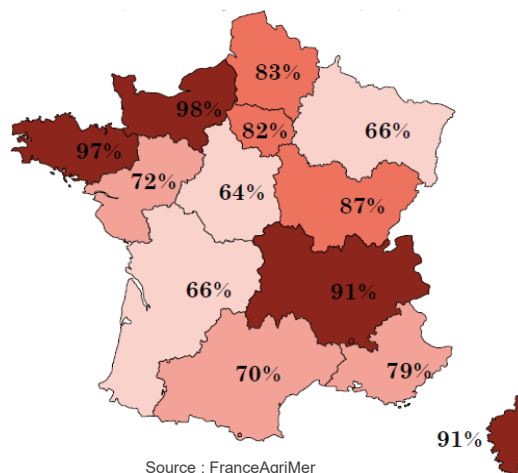
5 - Les modes de commercialisation du miel

Sept apiculteurs sur dix ayant au moins 50 ruches commercialisaient du miel en circuit court en Nouvelle-Aquitaine, c'est à dire soit en vente directe, soit avec un seul intermédiaire, en 2010 (dernier chiffre disponible). Les circuits courts représentaient plus de 75 % du chiffre d'affaires lié au miel pour plus de la moitié d'entre eux. La pratique des circuits courts est donc très répandue, mais cependant un peu moins qu'au niveau national.

Le constat est le même avec l'enquête de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer qui interroge sur le conditionnement en pot par l'apiculteur. En 2017, les exploitations apicoles de plus de 50 ruches conditionnent moins leur miel dans la région que dans le reste de la France : 66 % du miel produit est mis en pot par l'apiculteur en Nouvelle-Aquitaine contre 75 % en moyenne en France.

Part du miel conditionné en pot par l'apiculteur en 2017
(% du volume de miel produit)

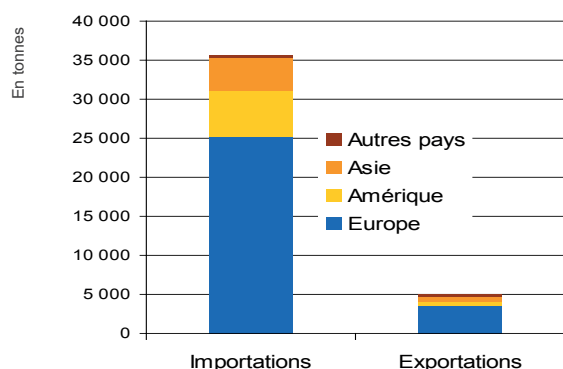
Pour les apiculteurs détenant plus de 50 ruches
Taux moyen en France : 75 %



Source : FranceAgriMer
Observatoire de la production de miel et de gelée royale

6 - Commerce extérieur

Importations et exportations de miel en France en 2017



Source : Douanes

Une balance commerciale nettement déficitaire

Une part importante du miel produit dans le monde fait l'objet d'un négoce international. La France est loin d'être autosuffisante en miel et s'approvisionne largement à l'étranger. En 2017, 35 600 tonnes de miel ont été importées, soit deux fois plus que ce qui a été produit en France, et sept fois plus que ce qui a été exporté. Le miel provient principalement d'Europe et en particulier de l'Espagne et d'Ukraine, qui représentent chacun 17 % des volumes importés. Les importations totales françaises de miel s'élèvent à 116 millions d'€ en 2017.

Les principaux clients pour les achats de miel depuis la France sont la Suède, l'Espagne et l'Italie. Le total des exportations françaises de miel représente 32 millions d'€ en 2017.

(source : Douanes)

7 - Acteurs de la filière régionale

Il n'existe pas pour l'apiculture d'organisation de producteurs reconnue. On pourra toutefois citer l'ADA (Association de Développement Apicole) de la Nouvelle-Aquitaine. Elle fédère les ADA Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

De nombreux syndicats apicoles proposent à leurs adhérents des formations, de la documentation, des actions de sensibilisation, du prêt ou des achats groupés de matériel, des assurances... Ils peuvent également organiser des événements à destination du grand public, en particulier des fêtes locales du miel.

La recherche apicole est présente en Nouvelle-Aquitaine à travers une unité de l'INRA basée en Charente-Maritime : Apis (Unité expérimentale Abeilles, paysages, interactions et systèmes de culture). Cette unité met au point des méthodes pour évaluer les effets des pratiques agricoles sur les insectes pollinisateurs. On peut également citer le dispositif Ecobee d'observation des abeilles en milieu ouvert sur la zone atelier Plaine & Val de Sèvre qui s'étend sur 46 000 ha, co-gérée par l'INRA et le CNRS.

Pour aller plus loin